



Affaire Merah : de nouveaux éléments viennent impliquer les services de renseignement français...

Par [Guillaume Borel](#)

Mondialisation.ca, 09 juin 2015

[arretsurinfo.ch](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#),
[Services de renseignements](#)

Les développements judiciaires récents des attentats de janvier 2015 à Paris ont mis à jour une connexion trouble entre les services de la gendarmerie, et le réseau de trafic d'armes utilisé par Amedy Coulibaly, l'auteur de la prise d'otages de l'hyper marché kacher.

L'arrestation de la tête du réseau par la police judiciaire de Lille, Claude Hermant, ancien du service d'ordre du Front National, le DPS, a semé le trouble sur le rôle des services de gendarmerie. Selon les déclarations de Claude Hermant, reprises par le journal [La Voix du Nord](#), ce dernier aurait en effet agité en coordination avec les services de sécurité français. Des emails, cités par le journal régional semblent notamment confirmer la coopération entre des officiers de gendarmerie et Claude Hermant. Ce dernier a également déclaré qu'il ne serait pas le « prochain Marc Fievet » allusion à un inspecteur des douanes français, infiltré sur ordre de sa hiérarchie dans un des plus importants réseaux de narco trafiquants à la fin des années 80, puis [lâché par cette dernière suite à son arrestation](#).

Si les liens entre le DPS et le trafic d'armes ne sont pas nouveaux, l'ancien responsable du service d'ordre du Front National, Bernard Courcelle, fut mis en cause en 1996 avec le trafiquant belge Marti Cappiau dans [une affaire de trafic d'armes au profit de la rébellion djihadiste tchéchène](#), la connexion entre d'un côté les services de la gendarmerie, et de l'autre, le preneur d'otages de la porte de Vincennes Amedy Coulibaly, soulève de nombreuses questions sur une éventuelle implication des services de renseignement.

Les liens positifs entre terrorisme et renseignement ne sont en effet pas nouveaux : le SDECE a procédé à de nombreux attentats sous fausse bannière dans les années 60 sous couvert de l'organisation « [la main rouge](#) ». Plus récemment, les services français auraient opéré en Syrie aux côtés des djihadistes opposés à Bachar-al-Assad. En 2012, lors de la prise de la ville d'Homs par l'armée syrienne aux milices djihadistes, [au moins 13 officiers français auraient été capturés par les forces gouvernementales](#).

Aujourd'hui c'est l'affaire Merah qui refait surface, du fait notamment du rôle trouble et de l'implication des services de renseignements... Mohammed Merah, présenté par les autorités françaises comme un « loup solitaire » qui se serait « auto-radicalisé » via Internet, avait commis un série d'attentats à l'arme légère en mars 2012 dans la région de Toulouse. Trois militaires, un à Toulouse, deux à Montauban avaient été assassinés, ainsi que trois enfants et un professeur d'une école juive. Il sera identifié le 20 mars 2012 et le RAID donnera l'assaut de son appartement le lendemain. Mohammed Merah sera tué au cours de l'intervention alors qu'il tentait de s'échapper par le balcon.

Cependant, comme dans le cas des auteurs de la tuerie de Charlie Hebdo, les frères Kouachi, Merah avait effectué plusieurs voyages au Moyen-Orient en 2010 et 2011 et aurait bénéficié d'une formation d'Al-Qaïda, [notamment dans les zones tribales au Pakistan](#). Il aurait également combattu en Afghanistan avec les talibans contre les troupes de l'OTAN. Mohammed Merah aurait en outre voyagé en Syrie, en Jordanie et en Irak, comme le révèle [le journal Le Monde](#) qui le définit comme un « membre actif de la mouvance djihadiste internationale ». Il se situe donc loin du profil du « loup solitaire » auto-radicalisé via Internet mis en avant par les portes paroles gouvernementaux. Il est également surprenant que ses déplacements aient pu échapper à l'attention de la DGSE. Dans ce contexte on peut se poser la question de savoir s'il aurait agi pour le compte ou avec l'aval des services de renseignement. C'est en tout cas ce que suggèrent les relevés téléphoniques de son smartphone qui ont révélés que le tueur de Toulouse était en contact régulier avec la DCRI. Entre le 22 octobre 2011 et le 19 mars 2012, il a en effet eu huit contacts téléphoniques avec l'agence de renseignement, comme le rapporte [le journal Le Point](#). Les derniers contacts avec la DCRI se situent quelques heures seulement après la tuerie de l'école juive de Toulouse. Toutefois, la nature des liens entre la DCRI et Merah n'a pas été éclaircie à ce jour, alors qu'une enquête interne a été ouverte.

Début juin, l'affaire a brutalement refait surface avec le retour en France du père de Mohammed Merah et la médiatisation de l'action d'Albert Chennouf, le père d'une des militaires tué par le terroriste présumé.

Convaincu que les services de renseignement français cachent des choses sur leur véritable relation avec Merah, Albert Chennouf était entendu par la gendarmerie de Toulouse le 9 juin dans le cadre de sa plainte contre X pour « destruction de preuve ». En cause selon lui, des vidéos filmées par Mohammed Merah avec son smartphone au cours de ses négociations avec le RAID et dont son père affirmait être en possession. Selon ce dernier, elles prouveraient que son fils a été victime d'un complot et travaillait effectivement pour les services de renseignement français. Le père de Merah avait d'ailleurs porté plainte contre X en juin 2012 pour meurtre sur la base de ces vidéos, avant de renvoyer son avocate. Le terroriste présumé y déclarerait [être innocent et s'être fait piégé par son contact au sein de la DCRI...](#)

Cependant, selon Albert Chennouf, les vidéos en question auraient été rachetées par le renseignement français au père de Mohammed Merah pour la somme de 30000€. Il tient ses informations des services de renseignement algériens qui l'ont abordé alors qu'il se trouvait à Alger en décembre 2012. Selon lui : « *Ils m'apprennent que les documents vidéos qu'avait en sa possession le père de Mohammed Merah lui ont été achetés 30 000€ par les services français de la DGSE en échange de son silence.* » Toujours selon Albert Chennouf, les 30000 euros auraient permis au père de Mohammed Merah de faire [l'acquisition d'un terrain de trois hectares en Algérie](#).

A la nouvelle du retour en France du père de Mohammed Merah dans le but de faire renouveler sa carte de séjour arrivée à expiration, Albert Chennouf a aussitôt tenté d'entrer en contact avec lui, sans succès. Les autorités françaises ont cependant rapidement pris la décision de l'expulser vers l'Algérie, au motif que son titre de séjour était périmé et qu'il était par conséquent en situation irrégulière. Il a été interpellé le 5 juin et reconduit le même jour en Algérie. Cet excès de zèle des autorités françaises à l'encontre d'un témoin essentiel dans le cadre de la plainte déposée par Albert Chennouf a provoqué la colère de ses avocats qui ont exprimé : « *leur indignation devant la précipitation dont ont fait preuve les autorités publiques alors qu'il était absolument impératif qu'il soit entendu concernant*

les vidéos enregistrées et l'argent monnayé en échange de son silence. »

La précipitation des autorités françaises à se débarrasser de ce témoin clef semble cependant valider les informations des services de renseignements algériens à Albert Chennouf, y compris dans leur conclusion très pessimiste : «*Désolé, mais vous ne saurez jamais la vérité...*»

Guillaume Borel

Photo : Amedy Coulibaly posant à côté d'une de ses armes. (Photo AFP)

La source originale de cet article est arretsurinfo.ch

Copyright © Guillaume Borel, arretsurinfo.ch, 2015

Articles Par : Guillaume Borel

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca